



Dossier de presse



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Conférence de presse

**Comité régional de suivi
du Programme Investissement d'Avenir
en région Occitanie**

26 juin 2018

Le Programme Investissements d'Avenir 3 : excellence, innovation et coopération

Doté de près de 57 milliards d'euros, le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), piloté par le Secrétariat général pour l'Investissement, a été mis en place par l'Etat pour financer des investissements innovants et prometteurs sur le territoire, avec un principe de co-financement pour chaque projet.

Les 57 Md€ consacrés par l'Etat aux investissements d'Avenir ont été mobilisés en trois temps :

- en 2010, 35 Md€ ont été dédiés à la première vague (PIA1)
- en 2014, le PIA a été renforcé et s'est vu allouer une enveloppe complémentaire de 12 Md€ (PIA2)
- **en 2016, 10 Md€ supplémentaires ont été dédiés au PIA (PIA3)**

Ce troisième volet est une démarche originale qui vise à préparer la France aux défis de demain, trois mots le définissent: l'excellence, l'innovation, et la coopération.

Excellence, parce que les universités, les instituts, les laboratoires, les équipes, les projets entrepreneuriaux et industriels sont choisis en fonction de leur excellence sur la base d'avis de jurys ou d'experts indépendants.

Innovation, parce qu'il faut apporter quelque chose de nouveau pour bénéficier du PIA.

Coopération, parce que nous voulons faire travailler ensemble ceux qui portent l'avenir de notre pays. 35 Md€ ont été déployés à partir de 2010, au bénéfice de l'enseignement supérieur, la recherche, la valorisation et l'innovation dans les secteurs stratégiques de l'économie française (Industrie, numérique, transport, énergie, santé). 12 Md€ ont renforcé cette dynamique à partir de 2014.

Les 10 Md€ annoncés par le Président de la République pour un troisième Programme d'investissements d'avenir, amplifient l'ambition initiale et répondent à trois priorités : soutenir les progrès de l'enseignement et la recherche, valoriser la recherche et accélérer la modernisation des entreprises.

Au 31 mars 2018, les trois programmes PIA cumulaient 44,6 milliards d'engagements et de décaissements.

5200 projets financés depuis 2010

210 millions d'euros pour l'action « constitution d'écoles universitaires de recherche » - PIA3

150 millions d'euros pour l'action « nouveaux cursus à l'université » - PIA3

53 millions d'euros pour l'action « prêts verts » - PIA2

87 millions d'euros pour l'action « développement réseaux à très haut débit »

...

Le volet régionalisé du PIA3

Contexte :

Le volet régionalisé du PIA 3 mobilise en France un milliard d'euros à parité entre l'État et les Conseils Régionaux.

- volet 1 : prises de participation dans des entreprises
- volet 2 : allocation de subventions et avances récupérables.

Pour le volet 2, 43,2 M€ sont prévus en Occitanie autour de trois axes : :

- Concours d'innovation pour des entreprises individuelles (21 M€, 50 %) pour soutenir les projets les plus innovants et les plus ambitieux, portés par les PME régionales (BPI france)
- Structuration de filières (15 M€, 35 %) pour soutenir la création de moyens partagés de production, d'échange de données et d'informations, la mise en place d'infrastructures partagées et les projets collaboratifs de R&D ; (BPI france)
- Ingénierie de formation (6 M€, 15%) pour soutenir l'ingénierie des projets de formations innovantes répondant à une problématique exprimée par les entreprises des filières régionales. (Caisse des dépôts)

Gouvernance :

Le dispositif en région Occitanie se traduit par un partenariat tripartite entre les services de l'État, la délégation régionale de l'opérateur (BPI ou CDC) et les services du Conseil Régional. Pour l'Occitanie, les conventions ont été signées au mois d'octobre 2017.

Les conventions **instituent notamment un comité de pilotage régional Etat/ région, dont le premier s'est tenu le 9 novembre 2017. Cette instance** entérine les orientations stratégiques du dispositif, valide les textes des appels à projets, décide de l'attribution des aides aux projets et informe les lauréats.

Pour l'attribution des aides, **il s'appuie sur les recommandations d'un comité de sélection**, les décisions devant être prises à l'unanimité des cofinanceurs (Etat, Conseil régional). Pour l'Occitanie, les conventions prévoient que la possibilité de rencontrer les porteurs d'un projet lors de l'instruction afin de l'expertiser et de demander des éléments complémentaires.

Stratégie

Les conventions prévoient que les appels à projets portent sur les 7 axes de la stratégie régionale d'innovation :

- Transition énergétique : du développement des énergies renouvelables aux mutations industrielles
- Systèmes intelligents et chaîne de la donnée numérique
- Productions agro-alimentaires territorialisées et valorisation de la biomasse
- Matériaux et procédés pour l'aéronautique et les industries de pointe
- Médecine et santé du futur
- Économie du littoral et de la mer
- Petit et grand cycles de l'eau
- L'innovation en matière d'offre touristique et culturelle a également été ajoutée à ces axes.

Actualités du PIA régionalisé :

Les premiers appels à projets ont été lancés le 18 décembre 2017. Depuis, trois comités de sélection ont eu lieu les 21 mars, 15 mai et 19 juin 2018.

6 dossiers ont pour le moment été retenus dans la région représentant 1,14 millions d'euros de subventions et 650 K€ d'avances récupérables.

Le PIA 3, un axe du Grand Plan d'Investissement

Le Gouvernement s'est engagé dans un Grand plan d'investissement de **57 milliards d'euros, mené tout au long du quinquennat, afin d'accompagner les réformes structurelles**. Ce plan est fondé sur quatre priorités : accélérer la transition écologique (20 milliards d'euros), édifier une société de compétences (15 milliards d'euros), ancrer la compétitivité sur l'innovation (13 milliards d'euros) et construire l'État numérique (9 milliards d'euros).

Accompagner ces réformes d'investissements, c'est assurer leur efficacité pour donner à un demandeur d'emploi les compétences qui lui manquent pour trouver du travail, permettre à un ménage modeste d'isoler son logement pour réduire sa consommation énergétique, ou accélérer le virage numérique de l'hôpital public.

Un grand plan permet d'avoir une approche globale et lisible tout en transformant la fonction d'investisseur de l'État : sélectionnés sur des critères rigoureux pour atteindre des objectifs explicites de transformation, les investissements seront mis en place, suivis et évalués afin de connaître leur impact réel et de pouvoir les amplifier ou les faire diminuer selon leur utilité.

Pour ces quatre priorités, le financement se répartit comme suit :

1. Accélérer la transition écologique

- **9 milliards d'euros pour améliorer l'efficacité énergétique des logements des ménages modestes et des bâtiments publics.** Les bâtiments sont en effet responsables de 20% des émissions de gaz à effet de serre ;
- **4 milliards d'euros pour améliorer la mobilité quotidienne des Français,** car les transports sont responsables du tiers des émissions de gaz à effet de serre ou de particules fines ;
- **7 milliards d'euros pour financer la hausse de 70% de la capacité de production d'énergies renouvelables.** Il s'agit d'accélérer la transition écologique (projets de villes durables et intelligentes, développement de nouvelles sources d'énergie...) et de financer les initiatives pour le changement des comportements des individus et des entreprises.

2. Renforcer les compétences et l'emploi

Les objectifs du GPI dans ce domaine :

- **former et accompagner vers l'emploi 2 millions de personnes peu qualifiées,** afin d'apporter une réponse concrète au chômage des moins qualifiés, dont le taux de chômage atteint 18% ;

- **financer des expérimentations dans l'éducation nationale et accompagner les transformations du premier cycle universitaire**, afin d'améliorer la formation initiale des jeunes, leur orientation au lycée comme à l'université et leur insertion professionnelle.

3. Consolider l'innovation et la compétitivité

- **3,5 milliards d'euros pour soutenir l'excellence scientifique française.** Il s'agit en priorité de consolider l'émergence de grandes universités intégrées de rang mondial, dynamisant l'ensemble du système d'enseignement supérieur et de recherche ;
- **4,6 milliards d'euros pour améliorer l'innovation dans les entreprises**, au cœur de la compétitivité française. Le Grand plan d'investissement encouragera notamment la prise de risque dans les secteurs de demain, comme l'intelligence artificielle, l'exploitation des mégadonnées, les nanotechnologies ou la cybersécurité ;
- **5 milliards d'euros** pourraient être investis pour **accélérer l'adaptation des outils et le changement des pratiques de l'agriculture, la pêche, l'agroalimentaire et le secteur forêt-bois**, qui sont des secteurs essentiels.

4. Construire l'État numérique

- **4,4 milliards d'euros pour rendre l'État plus agile et améliorer la qualité et l'accessibilité des services publics.** Le Grand Plan d'Investissement vise à rendre 100% des services publics dématérialisés (hors délivrance des titres d'identité) et doit permettre de réduire durablement la dépense publique à l'horizon 2022 ;
- **4,9 milliards d'euros pour accélérer la numérisation du système de santé et de cohésion sociale.** Il s'agit notamment de développer les maisons de santé dans les territoires en manque de médecins, de moderniser les équipements hospitaliers et de soutenir la recherche médicale.

Le Grand plan d'investissement n'augmentera pas le déficit public

Son financement repose en effet sur plusieurs types de leviers :

- **des prêts, fonds propres ou fonds de garantie** (11 milliards d'euros), notamment grâce à une mobilisation exceptionnelle de la Caisse des dépôts et consignations ;
- **une activation ou une réorientation d'investissements existants** (12 milliards d'euros) ;
- **de nouvelles mesures budgétaires** (24 milliards).

